

PRÉSENTS: BARBET MARTINE, MONTET BRIGITTE, MORHET RICHAUD PATRICIA, MICHEL MARC, SCHIAZZA PIERRE, MATHIEU BERNARD, REYNAUD CHRISTIAN, BLANCHARD JEAN-MARIE, VASELI MAX, CHAUTANT MAURICE, BILHET CLAUDE, ROBERT DANIEL, GAST JEAN-CLAUDE, BOIVIN JEAN-PIERRE;

- **Absents Excusés:** MOULLET Albert.

ORDRE DU JOUR:

1. approbation du compte rendu du précédent comité syndical;
2. vote du compte administratif 2008 et affectation des résultats;
3. approbation du compte de gestion 2008;
4. débat budgétaire et vote du BP 2009;
5. sollicitation de l'aide de l'Union Européenne au titre du FEDER;
6. application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA;
7. prolongation du remplacement de Joëlle Noguer par Carolyne Vassas;
8. maîtrise d'œuvre du programme de restauration de la ripisylve du Grand Buëch;
9. déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme de restauration de la ripisylve du Petit Buëch et du Buëch aval;
10. questions diverses.

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du comité syndical du 28-01-2009 est approuvé à l'unanimité.

2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif de l'année 2008 s'établit comme suit:

- résultat de fonctionnement: excédent de 103 377,07 €
- résultat d'investissement: déficit de 20 328,05 €

L'excédent s'explique par des avances de subventions et un retard de mise en œuvre de certaines actions du contrat de rivière pour lesquelles une participation des collectivités a été perçue (notamment programme de restauration année 2008, fiche B1.1 du contrat de rivière). A la demande de Maurice CHAUTANT, vice président du SMIGIBA et en l'absence du président, le compte administratif 2008 et l'affectation des résultats qui en découle est approuvée à l'unanimité.

3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Le compte de gestion 2008 établi par le percepteur est conforme au compte administratif. Il est voté à l'unanimité.

4 DEBAT BUDGETAIRE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Jean-Pierre BOIVIN, président du SMIGIBA présente la proposition de budget primitif pour l'année 2009, incluant les actions du contrat de rivière en retard de l'année 2008 et les actions à engager en 2009:

- dépenses de fonctionnement: 354 702,52 €;
- dépenses d'investissement: 1 084 820,7 €;

Cette proposition est agréée par 13 voix pour et une abstention.

Les participations correspondantes des collectivités membres sont les suivantes:

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DEVOLUY	1 280 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	9 285 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	22 293 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	28 463 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	20 105 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES DEUX BUËCH	31 261 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	31 227 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	18 980 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	7 810 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES	170 704 €

Jean-Pierre BOIVIN souligne que ces participations sont inférieures à celles annoncées lors de la validation du contrat de rivière, le montant total s'élevait alors à 208 000 €. Cette baisse importante s'explique par l'obtention de subventions non prévues et par la réalisation en régie de certaines actions du contrat de rivière. Ces participations sont soumises au vote et sont agréées par 13 voix pour et une abstention. La répartition de ces participations est la suivante:

Participations au fonctionnement la participation au fonctionnement sera sollicitée en un versement à la fin du premier trimestre 2009.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DEVOLUY	245 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	515 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	1 818 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	4 149 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	1 207 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES DEUX BUËCH	3 688 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	1 192 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	3 635 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	155 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT	16 604 €

Participations à l'investissement: La participation à l'investissement sera sollicitée en deux versements, le premier à la fin du premier trimestre 2009 et le second à la fin du troisième trimestre 2009. La date du deuxième versement pourra être réajustée en fonction de l'avancement de la mise en œuvre des investissements.

	TOTAL	1ER VERSEMENT	2ÈME VERSEMENT
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DEVOLUY	1 035 €	1 035 €	0 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	8 770 €	2 170 €	6 600 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	20 475 €	7 675 €	12 800 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	24 315 €	17 515 €	6 800 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	18 898 €	5 098 €	13 800 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES DEUX BUËCH	27 572 €	15 572 €	12 000 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	30 035 €	5 035 €	25 000 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	15 345 €	15 345 €	0 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	7 655 €	655 €	7 000 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS A L'INVESTISSEMENT	154 100 €	70 100 €	84 000 €

5 SOLLICITATION DE L'AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DU FEDER

Les postes de chargés de mission du syndicat peuvent être financés dans le cadre du FEDER, mesure 3.2.2. A l'unanimité, il est confié au président la responsabilité de déposer un dossier de demande d'aide financière.

6 APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE AU FCTVA

Le comité syndical décide de souscrire à l'application du dispositif du plan de relance au FCTVA, l'investissement prévu au BP 2009 étant largement supérieur à celui de la période de référence.

7 PROLONGATION DU CONTRAT DE CAROLYNE VASSAS

Le comité syndical approuve à l'unanimité la prolongation par avenant d'un mois du contrat de Carolyne VASSAS, jusqu'à la fin avril 2009.

8 MAITRISE D'ŒUVRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DU GRAND BUËCH

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée pour conduire le programme de restauration du Grand Buëch. Le président est chargé de la mise en œuvre de ce marché.

9 DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DU PETIT BUËCH, DU BUËCH AVAL ET DE LEURS AFFLUENTS

Le comité syndical approuve à l'unanimité le dépôt d'une déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme de restauration du Buëch, du Buëch aval et de leurs affluents:

- durée: 5 ans renouvelable 5 ans;
- montant des travaux: cf. fiche B1.1 du contrat de rivière;
- bénéficiaire: SMIGIBA
- information des riverains: courrier préalable à l'enquête publique et convention au moment des travaux;
- pas de participation des riverains.

Le comité syndical estime que l'absence de participation financière des riverains se justifie par une question d'équité à l'échelle de la vallée, la DIG approuvée fin janvier sur le Grand Buëch ne prévoyant pas de participation des riverains.

10 QUESTIONS DIVERSES

La possibilité donnée au président d'engager des marchés sans formalité préalable est reconduite pour la durée du présent mandat.

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Pierre BOIVIN, Président